

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer  
**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation  
**Band:** 3 (1964-1965)  
**Heft:** 13

**Rubrik:** La Suisse en bref

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Prière d'adresser vos propositions jusqu'au 15 janvier 1965**  
au Courrier Suisse (Fonds de Solidarité), 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

Le délégué adjoint à la C.S.E.

## FONDS DE ROULEMENT DU COURRIER SUISSE

### Les petits ruisseaux...

En mai 1963, nous ouvrions une souscription pour la création d'un fonds de roulement. Grâce à la générosité de nos lecteurs et à celle de nombreuses sociétés suisses de Belgique et du Grand-Duché, nous avons pu réunir jusqu'au 30-9-64 la somme de Frs. b. 13.156,—. Cette somme nous a permis de financer des dépenses extraordinaires, telles que clichés, page spéciale pour les Sociétés, etc., pour un montant de Frs. b. 3.749,—, le solde de ce fonds au 30-9-64 atteignant Frs. b. 9.407,—. Les comptes ont été examinés et approuvés par les réviseurs, MM. E. Wahl et A. Piller qui ont présenté leur rapport à la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché du 21 novembre 1964.

Nous saisissions cette occasion pour remercier tous les généreux donateurs ainsi que les différentes Firmes qui ont pris à leur charge le financement d'un de nos numéros.

Nous tenons à remercier également les Sociétés Richard et Sandoz de Bruxelles qui tiennent les adresses à jour, la Sté Alpina d'Anvers et le Cercle Suisse de Luxembourg qui s'occupent de l'expédition du Courrier Suisse dans leur région.

La Commission de rédaction.

## SULZER FRERES S.A. WINTERTHUR

Fondée en 1834, la Société Sulzer Frères de Winterthur a acquis une place de premier plan dans le monde en tant que constructeur de machines. Les lecteurs du « Courrier Suisse » seront intéressés par le relevé de quelques réalisations marquantes de Sulzer en Belgique :

- Les centrales thermiques de Monceau, Alost, Ruien, Baudour, Bressoux, Les Awirs et Schelle sont équipées de chaudières monotubulaires Sulzer. Des pompes alimentaires Sulzer sont installées dans celles de Monceau, Alost, Baudour, Farcennes, Pont-Brûlé, etc.
- Outre quatre turbines à gaz de haut-Fourneau, l'industrie sidérurgique belge utilise un grand nombre de soufflantes Sulzer. Deux soufflantes axiales sont actuellement en construction pour le complexe sidérurgique Sidmar à Zelzate.
- Les compresseurs Sulzer à piston sec sont appréciés pour la compression d'oxygène ou d'ammoniaque tandis que les compresseurs rotatifs du type SLM se rencontrent dans la plupart des cimenteries et des stations d'émission de gaz.
- Les malles Ostende-Douvres ainsi que les cargos « MO » et « K » (peintres flamands) de la C.M.B. sont propulsés par des moteurs Sulzer. Deux moteurs Sulzer de 450 CV sont en construction à Winterthur pour le nouveau carferry « Roi Baudouin », tandis qu'un moteur 17.600 CV est en cours d'achèvement chez Cockerill à Seraing pour le nouveau minéralier de la C.M.B.
- Les Départements « Chauffage et Ventilation » et « Machines Textiles » ont une excellente réputation dans toute la Belgique.

La S.P.R.L. BERTRAND & de FAYS, Ingénieurs civils, 12a, Square Vergote, Bruxelles 4, représente Sulzer Frères à Belgique pour les machines tandis que la S.A. Belge Sulzer Frères, 13, avenue Marnix, Bruxelles 1 s'occupe des installations de chauffage et de ventilation.

## J'AI HONTE D'ETRE...

Combien de fois avez-vous entendu un ressortissant d'un Etat quelconque du vaste monde, temporairement accablé par des soucis, parfois mineurs, rendre responsable son Gouvernement de la disgrâce temporaire dont il est l'objet et s'exclamer avec emphase : « J'ai honte d'être... » (la nationalité est à inscrire à la place des points). Le plus souvent, le personnage est sincère. Il semble être

légitiment indigné et donne l'impression d'avoir mûrement réfléchi avant d'émettre une telle profession de foi. Et pourtant ! l'excitation une fois tombée, que reste-t-il ? Si le personnage est sincère, il ne lui reste que la ressource de rectifier sa phrase à l'emporte-pièce, et il devrait le faire de la même manière en s'écriant : « J'ai honte de m'être comporté comme un enfant capricieux et irresponsable ». Bien entendu, si l'intéressé pense cela une fois son sang-froid reconquis, il se gardera bien de l'exprimer et conservera sa « honte » pour lui seul.

Cette phrase excessive, souvent entendue, me stupéfie toujours, et, par un rapprochement d'idées tout à fait naturel, me conduit à me poser la question suivante : Peut-on avoir honte de l'Etat dont on possède l'indigénat ? Pour nous, Suisses, enfants d'un petit Etat que la nature a paré de toutes les séductions, héritiers de grandes traditions issues du serment que prêtèrent, le 1<sup>er</sup> août 1291, Arnold von MELCHTAL, Walter FURST et Werner STAUF-FACHER, nous considérons notre sort paisible comme normal et ne nous étonnons plus de pouvoir vivre sage-ment, honnêtement et librement au milieu d'un monde agité. Rappelez-vous 1914 ! Souvenez-vous de 1939 ! Deux « miracles », oui, mais deux « miracles » rendus possibles par la sagesse des Gouvernements successifs qui présidèrent aux destinées de la Confédération. On avancera comme explication le relief tourmenté du sol, facile à défendre, mais pour rendre cette défense possible, il fallait constituer une armée et persuader un peuple épis de paix qu'il ne suffit pas de détester la guerre pour l'éviter. Ce fut le mérite de nos hommes politiques d'avoir été assez clairvoyants pour nous éviter le pire. Ceux qui ont vécu la période 1939-1944 savent ce qu'était « le pire ». Une boutade qui se répandit pendant la dernière guerre, mettait dans la bouche d'un étranger traqué, les mots suivants : « En Suisse, quand on sonne chez vous le matin de bonne heure, il ne peut s'agir que du laitier ». Cette phrase n'est-elle pas tout un programme ? Et cette boutade n'a-t-elle pas une sublime signification ?

Confédéré, mon frère, tu sais que ton pays n'est pas un état policier, tu sais que notre armée n'a pour mission que la défense de la patrie contre toute attaque extérieure et n'a jamais eu soif de conquêtes. Tu n'ignores pas que la Croix-Rouge est l'œuvre de citoyens de Genève et tu es conscient de cet autre « miracle » suisse, la coopération amicale des Latins et des Germains. Veux-tu encore d'autres exemples ? C'est inutile, n'est-ce pas, tu en trouveras à foison.

Alors, franchement, qui pourrait un jour, même au comble de l'exaspération, remplacer les points de suspension par un mot qui nous est cher à tous... « Suisse » ?

Le Confédéré de service.

## LA SUISSE EN BREF

- **L'Exposition nationale** a fermé ses portes le 25 octobre sur un record de visiteurs : 165.290 ce qui a permis d'approcher les 12 M. de visiteurs.
- **L'aide aux universités** : la commission fédérale d'experts a remis son rapport. Une aide substantielle de la Confédération est prévue suivant des modalités à définir afin de sauvegarder l'autonomie des cantons. Le nombre des étudiants et les besoins en cadres seront tels en 1975 que c'est une subvention de 400 millions qui sera nécessaire pour soutenir les universités suisses.
- **La route ira jusqu'à Zermatt**, ainsi en ont décidé ses citoyens. Même s'il est prévu un parking à l'entrée de la station comme à Saas-fee, Zermatt n'en perdra pas moins de son charme.
- **La propriété immobilière en Suisse**, est largement répartie. En moyenne une famille sur trois habite sur son propre sol et dans sa maison, sur la base du recensement fédéral des logements de 1960.
- **Les J.O. de Tokio sont terminés**. Les résultats obtenus par nos compatriotes sont honorables : 1 médaille d'or en hippisme (dressage individuel) par le Sgtm Chammartin, 2 médailles d'argent dont une par Haenni en judo et l'autre en hippisme (dressage par équipe) par Mlle Grossweiler et MM. Chammartin et Fischer et 1 médaille de bronze cueillie par Kottmann en skiff. En

## COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE

L'accord signé le 20 juin 1964 concernant l'indemnisation des intérêts suisses touchés par les mesures de nationalisations et d'autres mesures restrictives en République Arabe Unie sera mis en application provisoire dès le 1<sup>er</sup> novembre 1964. Les compatriotes pouvant prétendre à une indemnisation dans le cadre de cet accord sont invités à se mettre en rapport avec l'Ambassade.

outre 7 diplômes ont été rapportés pour des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> places.

● **Le Professeur Arnold Laett**, Président de la Commission des Suisses à l'Etranger de la Nouvelle Société Helvétique de 1934 à 1944 et Vice-Président de la Fondation Pro Helvetia de 1943 à 1955, est décédé à l'âge de 79 ans. On se rappelle avec émotion ses émissions du lundi soir à Radio Beromünster pour les Suisses à l'étranger qui se terminaient par les mots : « Bhüetech Gott alli mitenand u schlafet wohl ».

● **Nominations dans le Haut Commandement de l'armée.** Suite à l'affaire des « Mirages », le Conseil fédéral a nommé comme Chef de l'Etat-major général le Commandant de Corps d'armée Gygli, commandant d'un C.A., et comme commandant des troupes d'aviation et de défense antiaérienne le Divisionnaire Studer, promu au grade de Cdt. de C.A. Le Divisionnaire Ernst est également promu au grade de Cdt. de C.A. et reçoit le commandement d'un C.A. Le Conseil fédéral a également nommé deux nouveaux divisionnaires qui prendront le commandement de la 3<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> division. L'ancien chef de l'Etat-major général est à la disposition du Conseil fédéral et a reçu comme mission l'étude de questions se rattachant à la guerre totale.

### Conférence sur les fouilles récentes de la palafitte néolithique de Niederwil (Thurgovie)

La Société Suisse de Charleroi porte à la connaissance des intéressés qu'elle sera donnée le dimanche 20 décembre prochain par le Prof. Dr. H.T. Waterbolk, directeur du « Biologisch-Archaeologisch Instituut » de Groningen. Cette conférence aura lieu à MONS, Maison Losseau, 37, rue de Nimy et est organisée par la Société de recherche préhistorique en Hainaut.

### Société Suisse d'Anvers

Notre fête de Noël aura lieu le dimanche 20 décembre 1964 à 15 heures, dans la salle « ALFRED OST » de la Société Royale de Zoologie d'Anvers.

### Union Suisse de Bruxelles

**Dimanche 20 décembre 1964 à 15 h.**, traditionnelle fête de Noël pour nos membres et leurs enfants. Hôtel Atlanta, salle dorée.Animateur, fantaisistes musicaux, illusioniste. Des formules d'inscription ont été envoyées aux intéressés. **Mardi 26 janvier 1965 à 20 h. 15**, à la Maison Suisse, projection de diapositives en couleur sur la Suisse par notre membre et ami M. Alex Krauss.

### BIBLIOGRAPHIE

Le livre de l'Expo 64 est offert aux Suisses de l'étranger au prix spécial de Frs. s. 7,— (au lieu de 10,—), + frais de port; 224 pages, 284 illustrations, 48 pages en couleur, présentation dans un élégant étui. Seules les éditions française et italienne sont encore disponibles. Les commandes peuvent être adressées directement aux **Editions Payot**, 10, rue Centrale, **1000 Lausanne**. On peut s'abonner à ECHO, revue des Suisses à l'étranger paraissant mensuellement, en s'adressant à l'Ambassade. Prix de l'édition complète : F.b. 130,—. Prix de l'édition allemande ou française : F.b. 90,—, C.C.P. 312.00.

### DECES DE M. J.-B. CHRISTOFFEL

**Président d'Honneur de la Société Suisse d'Anvers.** C'est avec tristesse que nous avons appris le décès à Anvers, le 26 octobre 1964, dans sa 93ème année, de notre Président d'Honneur.

Entré dans la Société en 1889 — il y a 75 ans ! — il la présida à diverses reprises, puis fut Président d'Honneur depuis 1922. Animateur de la section de chant en 1910, il fut, dès leur début, membre protecteur des sections : Union Sportive Suisse (1921), de Gymnastique (1925) et de Tir (1930). En mai 1903, Monsieur CHRISTOFFEL prit une part très active à la constitution, à Bruxelles, de la « FEDE-RATION DES SOCIETES SUISSES EN BELGIQUE ». Il fut Consul de Suisse à Anvers de 1924 à 1927. Malgré ses très absorbantes occupations à la BELL TELEPHONE MFG. Co, à Anvers (il fut directeur commercial, puis membre de la Direction Générale et, dès 1919 jusqu'en 1930, membre du Conseil d'Administration), Monsieur CHRISTOFFEL a toujours manifesté beaucoup de dévouement envers la Colonie suisse d'Anvers.

En 1962, il avait participé au 75ème anniversaire de notre société.

Monsieur John Balthazar CHRISTOFFEL était Commandeur de l'Ordre de la Couronne et Officier de l'Ordre de Léopold. Sa mémoire a été saluée par des hommages mérités et par les témoignages de reconnaissance de tous ses compatriotes.

Le corps de notre éminent compatriote grisonnais a été incinéré à Coire, le 31 octobre 1964. Nous lui garderons un indéfectible souvenir.

Ch. St.

### LE LECTEUR ET L'EXPO 64

La rédaction avait sollicité les impressions recueillies par nos compatriotes ayant visité l'Exposition nationale à Lausanne. Il nous est déjà parvenu une réponse, c'est celle d'un compatriote n'ayant pas visité l'Expo !

« Je n'ai pas visité l'Expo 64; je le regrette. De nombreux articles parus dans la presse, m'ont décrit l'Expo, sa présentation, ses buts. Entre autres, elle visait à faire prendre conscience aux Suisses de tous genres de la « réalité suisse »; elle devait provoquer chez les différents éléments du Pays une prise de conscience, une sorte d'auto-critique.

Qu'est la Suisse ? l'image que j'ai n'est-elle pas subjective ? Quel est le type du Suisse moyen; est-ce que je lui ressemble ?...

Tous ces points me préoccupent. J'essaie de me rassurer : je me « sens Suisse »... L'Expo m'aurait permis de balayer ces incertitudes. Dommage... C.H.

La publication de l'enquête « un jour en Suisse » dans le royaume de Gulliver, sera une source précieuse de documentation pour notre compatriote !

### PROCHAIN COURRIER

Parution prévue mi-février 1965. Prière d'envoyer les articles et communications au plus tard le 1<sup>er</sup> février 1965.

Le COURRIER SUISSE : 2, rue Philippe-le-Bon, Brux. 4. C.C.P. 387.48

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, 151, avenue Chazal, Bruxelles 3.

Commission de rédaction : Ch. STEINER, Anvers, A. W. KLOPFENSTEIN, J. PIERREHUMBERT, Bruxelles.

Imprimerie Hermès, 57, rue Picard, Bruxelles 2.